



L'ÉCOSSE : SYMBOLE D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POLITIQUE

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire France – Royaume-Uni en Écosse

27 au 29 mai 2015

Dans le contexte politique particulier créé par le rejet du référendum du 18 septembre 2014, une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Royaume-Uni, composée de M. Eric Bocquet, président, et de M. Jean-Léonce Dupont, président d'honneur, s'est rendue à **Edimbourg du 27 au 29 mai 2015**.

I. Écosse : les dernières élections ont fait resurgir les débats de l'Histoire

A - Royaume-Uni et Écosse : bref rappel des relations jusqu'en 2014

Les Couronnes écossaise et anglaise sont réunies depuis 1603, lorsque Jacques VI, roi d'Écosse, accède au trône d'Angleterre sous le nom de Jacques I^{er}. C'est seulement en **1707 que l'Acte d'Union permet la fondation du royaume de Grande-Bretagne**. Il constitue, avec l'Irlande du Nord, le Royaume-Uni.

On dénombre donc traditionnellement **quatre grandes nations constitutives du Royaume-Uni** : l'Angleterre, l'Écosse, le Pays de Galles et l'Irlande du Nord.

L'Écosse a longtemps maintenu son identité nationale spécifique à travers son système judiciaire, son système éducatif et sa religion officielle distincts du reste du Royaume.

Après un premier échec au référendum de 1979 en raison d'un quota de participation non atteint, le concept de **dévolution** revient au centre des programmes politiques des travaillistes et libéraux-démocrates dans les années 1990, devenant une **promesse** de campagne du futur Premier ministre Tony Blair pour les **élections législatives de 1997**.

Un deuxième **référendum** est organisé la même année et débouche sur la **création d'un parlement écossais**, organe législatif monocaméral d'Écosse, avec des compétences en matière fiscale. Il se compose de **129 membres élus pour un mandat de quatre ans suivant un système mixte**, alliant un scrutin majoritaire uninominal (dans 73 circonscriptions) et une proportionnelle par compensation (pour les 56 sièges restants).

La loi dite de dévolution, le **Scotland Act** de 1998, délimite les fonctions et le rôle du parlement écossais ainsi que ses compétences législatives.

Lors des élections de 2011, le **Scottish National Party (SNP)** obtient la majorité des sièges, et le Premier ministre écossais issu de ce parti promet alors l'organisation d'un référendum sur l'indépendance de l'Écosse.



MM. *Éric Bocquet*, président du groupe d'amitié, et *Jean-Léonce Dupont*, président d'honneur, reçus au Scotland Office en présence du consul général, *M. Pierre-Alain Coffinier*

B - Les enjeux des dernières élections

Lors de la campagne référendaire sur l'indépendance de l'Écosse de 2014, plusieurs sujets ont été au centre des débats :

- la question des ressources énergétiques, environ 90 % des champs de pétrole britannique de la mer du Nord étant situés dans les eaux territoriales écossaises ;
- la défense, la base militaire de Faslane concentrant la totalité de la flotte de dissuasion nucléaire britannique ;
- le maintien éventuel de l'Écosse au sein de l'Union européenne ;
- l'économie et la monnaie.

Le 18 septembre 2014, l'indépendance de l'Écosse a été rejetée à 55,3 %.

Le SNP est sorti renforcé de cette campagne, remportant 56 des 59 sièges de l'Écosse aux élections législatives du 7 mai 2015. Même si le parti conservateur bénéficie d'une majorité absolue, la place du SNP est telle que le Gouvernement britannique ne peut ignorer ses revendications, portées par le Premier ministre écossais, Mme Nicola Sturgeon.



MM. Éric Bocquet et Jean-Léonce Dupont à l'issue d'une réunion de travail avec trois membres du « Cross-party group on France » au Parlement écossais

II. L'émergence d'une nouvelle donne politique au Royaume-Uni

A - La déroute des partis traditionnels face à des enjeux complexes

L'ensemble des interlocuteurs rencontrés ont témoigné du caractère exceptionnel de la période que traverse aujourd'hui le Royaume-Uni :

- **une nouvelle dynamique politique est née du référendum sur l'indépendance de l'Écosse**, sans pour autant que le SNP ait intérêt à ce que cette question soit à nouveau posée à court ou moyen terme ;

- **les partis politiques traditionnels semblent désorientés** en Écosse où le nombre de leurs adhérents et des votes en leur faveur se sont effondrés. Ils s'interrogent sur la nouvelle place qu'ils doivent s'efforcer de trouver face au **SNP qui, en quelques mois, est passé de 25 000 à 105 000 adhérents**. Le SNP représente désormais plus que la question écossaise, il est « *l'expression d'un phénomène européen de rejet, d'insatisfaction et d'attente d'une nouvelle offre politique* » ;

- le Gouvernement doit à la fois gérer l'appétence de l'Écosse pour une plus grande autonomie institutionnelle au sein du Royaume-Uni et les tensions entre le pays et ses voisins européens compte tenu du **référendum annoncé avant la fin de l'année 2017 sur son maintien au sein de l'Union européenne** ;

- le **SNP, europhile**, va devoir gérer cet attachement européen dans le cadre du prochain référendum. Le premier ministre écossais a déjà annoncé qu'**en cas de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (« Brexit »), l'Écosse organiserait un nouveau référendum sur son indépendance**. La condition de la double majorité a d'ores et déjà été évoquée, afin que le Brexit ne puisse avoir lieu qu'à la condition que chaque nation constitutive du Royaume-Uni adhère à ce projet.

B - Vers une dévolution anglaise ?

L'Angleterre est la seule nation du Royaume-Uni à ne pas avoir d'assemblée dévolue. Ainsi elle continue à être gouvernée par le Gouvernement du Royaume-Uni et toutes ses lois sont votées par le Parlement de Westminster où siègent des députés écossais, gallois et nord-irlandais (qui peuvent également siéger dans leurs parlements respectifs). En revanche les députés anglais n'ont absolument aucun pouvoir de décision dans les nombreux domaines qui ont été dévolus aux autres nations.

Cette absence de réciprocité, appelée la « question du *West Lothian* », a favorisé l'émergence d'un nationalisme anglais au cours de ces dernières années.

III. Quels défis pour l'Écosse ?

A - De nouveaux pouvoirs dès 2016

Depuis la dévolution de 1998, le Parlement écossais a le pouvoir d'intervenir dans tous les domaines qui ne sont pas explicitement réservés au Parlement du Royaume-Uni. Les députés écossais peuvent donc légiférer dans des domaines aussi variés que la santé et les services sociaux, l'éducation et la formation, la justice et la police, l'agriculture, l'environnement, le développement économique et les transports, et, à la marge, l'impôt sur le revenu (pouvoir de fixation limité à 3 % du taux).

La primauté du Parlement britannique est préservée par la création d'un « contrôle de constitutionnalité » de la législation écossaise dans la mesure où les lois écossaises doivent être conformes au *Scotland Act*. Dans le cas contraire, les actes du Parlement écossais sont susceptibles d'être remis en cause par les juges de droit commun ou par la Cour suprême (*judicial review*) – cette dernière assumant depuis 2009 les missions jusqu'alors dévolues à la Chambre des Lords ainsi qu'au *Judicial committee of the Privy Council*.

En 2012, une nouvelle loi de dévolution (« *Scotland Act* ») a élargi les pouvoirs du Parlement écossais, qui seront effectifs à compter de 2016. Ils lui reconnaissent notamment un pouvoir de fixer la fiscalité à hauteur de 10 % des taux.

À la suite des élections législatives du mois de mai 2015, le Premier ministre britannique a promis de soumettre au Parlement de Westminster un projet de loi donnant au Parlement écossais le pouvoir de fixer les taux de l'impôt sur le revenu, de lever jusqu'à 40 % des impôts et de gérer jusqu'à 60 % des dépenses publiques en Écosse. Dans le même temps, Nicola Sturgeon et le SNP réclamaient une « *autonomie financière et fiscale complète* ».

La question est très ouverte concernant ces nouveaux pouvoirs fiscaux, car le Gouvernement écossais ne semble pas s'être positionné clairement sur l'évolution de la fiscalité en Écosse. Si la tendance devrait plutôt être à la baisse, la question du financement des services publics sera rapidement soulevée et pourra conduire à une relative stabilité de la politique fiscale. Le *Scotland Office* n'exclut cependant pas que l'Écosse décide d'opter pour la concurrence fiscale afin d'attirer de nouvelles entreprises et de créer des emplois.



M. Éric Bocquet, président du groupe d'amitié, devant le château d'Édimbourg

B - Un nouveau rôle au sein du Parlement de Westminster

Les nouveaux députés écossais siégeant au Parlement du Royaume-Uni vont devoir définir une ligne politique sur des sujets dépassant la thématique écossaise. C'est une nouvelle étape dans l'affirmation de ce parti écossais qui revendique une nouvelle approche politique basée sur le contact direct avec les électeurs, la transparence et une vision inclusive de la société ayant notamment permis à tous les citoyens britanniques et européens résidant en Écosse de voter lors du référendum sur l'indépendance.

Comme l'ont rappelé les interlocuteurs des partis traditionnels, le SNP est davantage perçu comme un mouvement de société que comme un parti politique.

C - Le maintien de bonnes relations avec les pays européens

L'attachement de l'Écosse à l'Europe est facilement perceptible, tout comme celui à la France depuis la Vieille Alliance (*Auld Alliance*). Le Gouvernement écossais souhaite encourager le développement des relations culturelles ainsi que la venue d'étudiants français. Ils sont depuis plusieurs années autour de 1 500 à venir étudier en Écosse. On y dénombre dix-neuf établissements d'enseignement supérieur, dont quatorze campus et quatre universités inscrites dans le classement mondial des 200 meilleures écoles ou universités. Comme les Écossais ou les autres étudiants européens – et contrairement aux autres britanniques – les Français ne paient pas de frais d'inscription pour avoir accès à l'enseignement supérieur.



MM. *Éric Bocquet* et *Jean-Léonce Dupont* avec Mme *Fiona Hyslop*.

Le Gouvernement écossais s'inquiète des réductions d'effectifs du Consulat général de France à Edimbourg, compte tenu de sa volonté de développer les liens et projets communs.

Entretiens et réunions de travail organisées au cours de la mission

De nombreuses rencontres ont été organisées au cours de ce déplacement. Ont notamment eu lieu les réunions de travail suivantes :

- Entretien avec M. Glenn Preston, directeur adjoint du *Scotland Office* (gouvernement britannique) ;
- Entretien avec des députés du groupe d'amitié interparlementaire Ecosse-France (*Cross-party group on France*) au Parlement écossais : M. Cameron Buchanan (*Scottish Conservative and Unionist Party*), Mme Margaret McDougall (*Labour*) et M. Christian Allard (SNP) ;
- Séance de questions au Premier ministre, au Parlement écossais (*First Minister's questions*) : http://www.scottishparliament.tv/search.aspx?keywordSearch=28th+may&includeDebatingChambers=on&includeCommittees=on&startDate=01%2f01%2f2010&endDate=15%2f07%2f2015&page=1&sort=date&vid=0_vzkwrngm
- Entretien avec Fiona Hyslop, ministre de la culture et des relations extérieures au Gouvernement écossais.

*

* * *

Ainsi, pour l'Écosse, il s'agit désormais de construire un véritable édifice législatif dans les domaines qui ont été dévolus au Parlement à compter de 2016, mais aussi de développer des relations de confiance avec ses voisins européens.

À cet égard, le développement des échanges interparlementaires que les parlementaires écossais et les sénateurs français ont appelé de leurs vœux pourrait utilement contribuer à la réalisation de ces objectifs.

Composition de la délégation



M. Éric Bocquet
Sénateur du Nord (CRC)
Président du groupe d'amitié



M. Jean-Léonce Dupont
Sénateur du Calvados (UDI-UC)
Président d'honneur du groupe d'amitié

Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_581.html